

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, 6 JUILLET 1858.

No. 13.

⚡ Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas "L'Observateur" sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

POESIE CANADIENNE.

LA QUEBÉCOISE.

Air : Allons enfants de la patrie, etc.
Rouger ne l'ait.

Que pour toujours, la paix soit faite !
Vous êtes nés pour vivre amis.
Malgré les coups de la tempête,
Ayez espoir, soyez unis. (bis.)
Le peuple, comme la famille,
A son baptême et son trépas,
Vos fils ne disparaîtront pas !
Anglais, Français, si l'accord brille !
Demeurez Canadiens ! l'avenir vous attend !
Le peuple (bis) a peu de force : il est encore
[enfant !

CŒUR.

Le peuple (bis) va bientôt marcher indépendant !

Quel succès le ciel vous destine,
Nul ne peut en voir le savoir.
Mais voyez ce roc qui domine ;
Cela seul me le fait prévoir : (bis)
C'est le cœur d'un empire immense
Dont les membres sont séparés.
Vos intérêts seront placés,
Bientôt, dans la même balance !
Demeurez, etc.

Aujourd'hui, pauvre colonie,
Le Canada voit son trésor
Enrichir une compagnie.
Chacun prend dans le coffre-fort ! (bis)
Tout est venal en politique :
Cartier, Aléyn et cetera.
Au cœur rampant, à l'esprit plat,
Traiment vos droits dans leur boutique !
Demeurez, etc.

Laissez faire le monopole :
N'ayant plus rien à vous voler,
Avec votre dernière obole
Il quittera votre foyer.
Alors viendra l'heure propice ;

Vous aurez eu la pauvreté :
Quand on obtient la liberté,
C'est un bien léger sacrifice.
Demeurez, etc.

Quand vous verrez dans votre code
Briller la justice pour tous ;
Alors commencera l'exode
Des petits et des grands filous. (bis.)
Vite, chassez de votre temple
Ceux qui retardent le progrès
En votant à gros intérêts.
Vous le devez : Dieu vous contemple !
Demeurez, etc.

Le *Canadien* de vendredi dernier contient un article de deux colonnes pour dire que M. Dorion ferait beaucoup mieux de s'allier à messieurs Cartier, Sicotte et Belleau qu'avec messieurs Brown, Hogan et Notman. Si l'on voulait en croire le rédacteur de ce journal ; hors de l'administration actuelle, il n'y aurait, pour le pays, aucun salut ! MM. Cartier, Sicotte, Belleau et Loranger seraient les seuls Canadiens-Français capables de nous représenter ! Hélas ! les Dorion, les Dessauls, les Bureau, les Laberge et une foule d'autres qui ne sont pas représentants, ne valent-ils pas ces idoles ? M. Dorion ne vaut-il pas M. Cartier ? M. Bureau n'a-t-il pas fait, pour l'agriculture, autant, sinon plus, que M. Sicotte ? M. Belleau à côté de M. Dessauls, fait triste figure, croyez-vous ; M. Loranger, malgré toute sa morgue et son pédantisme, ne va pas aux genoux de M. Laberge.

Si des hommes nous passons aux actions, la différence est encore plus apparente. Le rédacteur du *Canadien* demande à l'opposition du Bas-Canada de lui dire, la main sur la conscience, en quoi elle croit avoir servi, il ne dit pas les intérêts du Bas-Canada, mais les siens propres ?

Ces quelques lignes dévoilent complètement l'avilissante position des journaux ministériels. M. Barthe juge donc les autres par lui-même ! et croit donc tout le monde assez bas pour vendre des principes pour un peu d'or ? Grâce au ciel, si l'opposition n'a pas gagné beaucoup matériellement, sous le rapport moral, elle a fait un pas immense. Sa faiblesse numérique en parlement, est une preuve irrécusable quelle aime beaucoup mieux combattre honorablement que de gouverner malgré l'opinion publique ! L'opposition Bas-Canadienne est faible, dit-on, au contraire, elle est forte, cur

elle est respectable ! L'administration peut-elle en dire autant ? Si elle l'ose, nous la démentiront en lui jetant à la face, ses faux inscrits sur les livres publics, ses vols, ses concussion, la bassesse et la corruption de ses actes.

Nous terminerons en disant à M. Barthe que si l'on peut faire la guerre comme Cartouche et Manbrin, ou comme Charette et Larochefoucauld, on peut aussi la faire comme Jarnac, Robert Macaire et monsieur Guillaume !

La *sainte Minerve*, dans sa sainte colère du 30 juin dernier, vint à l'exécution le *Peuple* et ses rédacteurs. A propos d'un article que ce dernier journal contenait contre la peine de mort, la sainte feuille a lancé toutes ses foudres ; et l'on suit si elle en a ! Il est vraiment curieux de voir comment la *Minerve* et les autres journaux de même lignée, traitent ceux qui ne trouvent pas bon de croire les mêmes choses que les fournisseurs de ces grand carrés. Dès que nos idées, nos suggestions, nos actes, peuvent détruire ou retarder leur mode d'accaparer le bien être du peuple et de monopoliser ses talents ; nous sommes mis au même rang que les forçats, les bandits et les assassins ! Si nous ne commissions pas la tactique de ses prétendus défenseurs de *notre sainte religion*, s'ils étaient sincères, de pareils rapprochements pourraient nous affecter ; mais nous prenons l'insulte pour ce qu'elle vaut, et comme les insulteurs valent bien peu, le mépris remplace la douleur.

Parmi les monstruosité que la *Minerve* attribue à la révolution de 93, il en est une qui est pour elle un cauchemar : c'est la liberté de la presse. Ah ! nous vous reconnaissons bien là, valets de toutes les administrations qui consentent à vous prendre à leur solde ! Il fut un temps où le fondateur de la *Minerve* en usait pleinement et avec raison de cette liberté de la presse que vous méprisez tant aujourd'hui ! Mais à quoi bon salir nos colonnes pour répondre à un journal traître à son passé, traître à sa mission, traître à son fondateur ! Hélas ! Ludger Duvernay n'est plus et les jours de 37 sont bien loin !

Le *Journal de Québec* du 4, contient une admirable correspondance signée : "Un Citoyen." Ceux qui veulent connaître la valeur de la justice ministérielle feront bien

de lire et de méditer les paroles calmes mais pleines de vérité qu'elle renferme.

Le jugement porté par nous sur la politique ministérielle s'y trouve confirmé. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas signé son écrit. Dans les jours de danger, chacun doit combattre à découvert. La plume anonyme ne s'appartient plus : elle est au citoyens honnêtes qui ont droit de la connaître pour lui confier sa défense.

Parle-t-on de fermer ces antres où l'enfer a son trône entouré de bouteilles ; où des milliers de familles voient s'engloutir leur fortune et leur honneur, vous vous empressez d'accorder des licences au nom de la loi !

L'Observateur du 30 juin.

Croira-t-on que ces quelques mots ont suffi à soulever une tempête contre nous ? Interprétant mal, ou prenant pour eux ce qui n'était pas à leur adresse ; plusieurs propriétaires d'hôtels tenus sur un grand pied se sont crus désignés par ces paroles. Ils ont même prétendu que nous étions cause que la Corporation les obligeait à fermer boutique le dimanche ! Nous nous estimions heureux d'être la cause de cette amélioration à l'égard de certaines auberges qui sont pour la ville autant de réceptacles de la débauche. Si vos écrits ont contribué à en obtenir la fermeture ; nous le remercions, nous sommes contents. Mais il y a loin des auberges infimes dont nous parlons aux grands hôtels qui sont des refuges pour les étrangers, et non des nids où la canaille peut s'abriter ! Ce n'est ni à l'hôtel Clarendon, ni à l'hôtel Russel, ni à l'hôtel Masse, par exemple, que le crime aura son foyer à lui ; non ; le public n'a pas encore eu à se plaindre de ces établissements. Mais c'est contre les auberges de bas étage, où, nous le répétons, le crime a établi ses quartiers ; où se préparent et se trament ces complots sinistres qui font vaciller la société jusque dans ses bases, que nous avons écrit et que nous écrivons encore ! Ce sont ces maisons qu'il faut tenir fermées, non seulement le dimanche, mais toujours, si l'on veut que la potence ne se relève jamais !

Bonne nouvelle pour M. Cartier et toute la race *carnivore, carnassière, ministérielle, etc.*

« Mardi matin, on a trouvé la femme d'un nommé Howlett, maucouvrier, morte dans son lit. Cette malheureuse demeurait avec son mari dans Saint-Gabriel, Griffintown. Howlett, soupçonné de n'être pas étranger à cette mort, a été mis en état d'arrestation. » — Pays.

Il faut encore relever la potence, et, comme le nègre qui a été créé bourreau à la dernière fête, s'en est allé bien loin, cacher ses remords ; nécessairement les ministres vont tenir conseil sur ce nouvel em-

barras. Nous en connaissons plus d'un, parmi eux, qui remplirait, de grand cœur, l'office du nègre. Phaisanterie à part, nous avons grandement raison d'écrire, dans notre dernier numéro :

« Il n'y a qu'un moyen légal de combattre le crime ; c'est de le prévenir. Erappez le crime à sa base et non à sa surface ; coupez ses racines et non ses fruits ; détruisez les causes qui les produisent vous n'aurez plus de meurtriers à punir ! Sans cela, le crime sera toujours roi ; et l'échafaud sera toujours debout ! »

Quant on considère de quelle dégoûtante manière, ont été conduites les transactions de la Caisse d'Economie de Saint-Roch, on est porté à croire que cette association était sans directeurs ! Mais non, à différentes époques, des directeurs ont été nommés ; des auditeurs ont été choisis, un comité de surveillance a été établi, et rien n'a pu faire rendre compte à messieurs Prévost, Marois et compagnie ! Le matéisme absolu des diverses personnes chargées de faire ressortir la justice et la vérité, est, sinon une auto-satisfaction, du moins une approbation tacite du gaspillage, pour ne pas dire plus, de l'argent des déposants.

On parle d'un boulevard monstre que la Corporation se propose de faire depuis la Côte-à-Coton jusqu'aux limites de la cité ! Ce boulevard sera bordé d'arbres (aussi verdoyants que ceux de la Place-d'Armes !) les riches viendront bâtir des palais sur toute la ligne, tout cela ne coûtera qu'une bagatelle : à peu près un demi million !!! Quand on songe qu'il y a des édifices assez *crânes* pour soumettre des propositions aussi extravagantes que celles là ; quand on songe que des particuliers encore plus *crânes* les approuvent ; vraiment on ne sait comment qualifier une pareille aberration.

Avant de faire d'aussi folles dépenses, les édifices devraient bien plutôt voir à ce que les pauvres journaliers de la Corporation ne soient pas six semaines consécutives sans être payés ! Quand la banqueroute se menacera plus la Corporation, les folles pourront alors commencer un boulevard.

Le parlement anglais vient d'abolir, à une majorité de 113 voix (222 contre 109) la qualification des membres de la Chambre des Communes. On espère que nos législateurs ministériels qui ne se guident que sur le soleil de Londres pour introduire des réformes raisonnables, n'auront plus d'objection à trouver *bonne, nécessaire et indispensable* une mesure qu'ils ont jusqu'à ce jour appelé *chimérique* et révolutionnaire !

MM. Marois, Prévost et compagnie, se vantent de ne pas craindre l'issue du procès que les déposants ont intenté contre eux. S'ils sont condamnés, cette fois, ils iront en appel ; condamnés en appel, il porteront l'affaire en Angleterre ! C'est bien. Ceci

démontre beaucoup leur bonne intention de rendre justice. Quelque déplorable que soit l'état des finances de la Caisse d'Economie de Saint-Roch, il faut que les déposants le connaissent ! Il pourrait bien se faire que ces derniers ne donneraient pas le temps à ceux qui les ont joué, d'aller en appel où ils voudraient.

Voici les noms des officiers de la Caisse d'Economie de Saint-Roch avec la date de leur nomination respective ; qu'on nous a prié de publier pour l'intérêt des déposants :

CAISSE D'ECONOMIE DE SAINT-ROCH.

Tre assemblée générale annuelle des membres, le 1er avril 1849.

L'hon. R. E. Caron, Prés. honor.
M. le Curé de Saint-Roch, } Vic. prés. hon.
Chas. Lapgevin, écuyer, }
F. X. Paradis, do } Président,
Ls. Prévost, do } V. Prés.
P. Huot, do }
Jos. G. Tourangeau, do Trésorier,
Aug. Gauthier, Secrétaire.

Comité d'octobre 1854

Messire J. B. G. Bolduc,
Jean Tourangeau, éc.,
Théophile Saint-Jean.

Auditeurs de mars '56.

J. B. R. Dufresne, éc.,
E. F. Juneau, do
Narc. Jas. Valin, do.

Comité de Surveillance, etc. !!!

J. B. R. Dufresne, éc.,
E. F. Juneau, do
F. L. Gauvreau, do
Ls. J. Martineau, do
N. Laberge, do.

Un honorable arpenteur, de Québec, qui paraît aimer souverainement sa souveraineté, se lamentait à la dernière revue des militaires : « Quand on était nous démocrates supérieurs, on assistait plus pompeusement à la parade, le jour de la Saint-Pierre ! »

C'est le même arpenteur qui prétend reconnaître qu'un homme est démocrate quand il n'a pas d'ordre. Allons ! il faudrait, sans doute, pour être un homme d'ordre, suivre l'exemple des membres de la Corporation !

Sans vouloir aucunement insulter le barreau de Québec, nous informons nos lecteurs que John O'Farrell a recommencé à plaider.

M. MAROIS ET L'AGENT DE "L'OBSERVATEUR."

— Salut monsieur Marois, les occupations de la Caisse d'Economie vous engraisent de plus en plus ? Vous êtes toujours frais comme une rose !

— Oui, oui, mesieu, toujours, toujours fraîchement comme vous voyez. Que vous faut-il, aujourd'hui, en fait de marchandises mouillées ?

— Oh ! je n'exporte point, j'importe. N'achetez vous pas l'Observateur ?

— Parl ti encor de moé ? Serment, qui va stané d'êtr' toujours su mon dos ?

— Ce n'est pas toujours le rédacteur de ce journal qui écrit contre vous, beaucoup de correspondances ont été publiées à votre adresse, dans l'Observateur.

— Ça été forgé au bureau.

— Je nie ; car pour ma part j'ai été chargé de porter à l'Observateur, deux correspondances contre vous et la compagnie de la Caisse.

— Oui !

— Oui.

— Et vous osez m'êtr' ça à ma face !

— Pourquoi pas ? La rache n'a pas peur de marc oie !

— Sortez d'ici !

— *Chu vous sont bain ?* Quand ouvrez vous votre magasin de la Haute-Ville ? Les livres de la Caisse vont moisir, ici, parmi vos marchandises mouillées ! Heureusement, que pour plus am; le sureté, M. Prevost vous a donné des débentures du feu !

— Allez vous en toute suite, j'yous dis.

— Dans l'instant. Quand vous voudrez envoyer votre justification à l'Observateur, elle sera publiée. Maintenant, je vous laisse, gratis, un numéro de l'Observateur et je vous plante le bonsoir.

(L'agent revenant.)— Monsieur Marois ! monsieur Marois !

— Quois que c'est ?

— Dirai-je au rédacteur de l'Observateur de publier nos débats ?

— Bougré vot' camp !

— Vous dites que oui, c'est bien !

EXTRAORDINAIRE !!!

Trois dépêches télégraphiques adressées à l'Observateur.

Toronto, 5 juillet 1858.

Monsieur le rédacteur,

Mon arrivée à Toronto a jeté l'épouvante parmi les ministres. Les trois larrons de Québec, sont bien malades ; Dubord maigrît à vue d'œil, Simard ne mange plus, on croit que le ciment le soutient ; Alleya..... vous le dirai-je, n'est plus reconnaissable ! On dirait qu'il est aux travaux forcés ! Ce que c'est que de nous ! Enfin ces trois zéros ressemblent plutôt à trois condamnés qu'à trois représentants.

M. A. PLAMONDON.

Vraie Copie.

Toronto, 5 juillet 1858, à 11 h. P. M.

Les trois larrons de Québec sont à l'agonie !... Faites prier la *Minerve*, le *Canadien* et le *Courrier du Canada* !

M. A. PLAMONDON.

Vraie Copie.

Toronto, à minuit.

Expédiez les draps, ça va bientôt finir !!!

Faites porter le deuil à tout le monde, même aux chiens !

M. A. PLAMONDON.

Vraie Copie.

M. Gildea, l'ingénieur du chemin de fer du Nord, se propose d'explorer de nouveau et finalement ce chemin ! Si c'est le cas, c'est un miracle ; mais nous croyons que c'est encore un canard de Soisfranc Baby, père. Nous verrons.

M. Brown a proposé de nommer un comité pour s'enquérir d'une vente de 50,000 acres de terre cédés à la compagnie de la baie d'Hudson pour la somme de cinquante louis !!! Le gouvernement a refusé !!! Pourquoi ? Parce qu'il est coupable. Autrement, refuserait-il une enquête ?

L'honorable W. Morris, un de nos législateurs vient de mourir. Décidément, le contact des ministres est dangereux !

Aux Etats-Unis, on étouffe de chaleur, en Canada on crève de faim. Quelle mort préférerez-vous ?

Pourquoi les ministres ne peuvent-ils pas dire qu'ils ont les droit pour eux ?

Parce que M. Alleya est des leurs.

L'ancien que M. Cayley a jeté dernièrement à la figure de M. Brown, est celui dans lequel les ministres trempent leurs plumes pour entretenir des correspondances privées avec les agents ordinaires du gouvernement, les *Baring* et les *Glyn* qui se chargent de négocier les débentures du gouvernement, au même taux et de la même manière qu'ont été achetés les livrets des déposants de la Caisse d'Economie de Saint Roch de Québec !

Pourquoi peut-on dire que le ministère a la couleur blanche ?

Parce que l'opposition le force continuellement à s'abstenir de céruse (de ses rusés.)

Que faut-il à l'opposition pour faire des matelas avec nos ministres !

Un quart-d'heure (un cardcur.)

On dit que désormais il n'y aura plus, en Canada, de receveur-général ; un *recleur-général* le remplacera. Le titre est nouveau, mais l'emploi existe depuis longtemps.

CORRESPONDANCES.

Québec, 30 juin 1858.

Mon cher monsieur,

Je remarque toujours que plus les temps sont durs, plus la Corporation prélève d'impôts. En revanche, moins elle s'occupe aussi de dédomager les citoyens en leur procurant des avantages réels, nécessaires en

retour de leurs déboursés. Ces réflexions me viennent en voyant le mauvais état des trottoirs que la Corporation néglige à un point qu'il est devenu dangereux de sortir le soir. L'autre soir, une personne passant par la rue Saint-George, enfonça dans une ouverture du trottoir, et se cassa la jambe ! Si la Corporation ne paie pas le docteur, qu'elle fasse, au moins, mettre les trottoirs en bon état.

UN QUI PAIE.

Monsieur le Rédacteur,

Le goût du théâtre est assez généralement répandu à Québec surtout parmi la population canadienne-française. Cependant ce goût que nous tenons de nos compatriotes d'outre mer, n'est pas assez cultivé, et les efforts de ceux qui, à part leurs études, leurs occupations, se font un devoir, à la demande de quelques amis, de recréer le public en lui faisant suivre la marche plus ou moins attrayante de quelques personnages intéressants d'une comédie ou d'un drame, sont pour la plupart infructueux. Pourquoi ? parce que l'apathie s'est emparé de nos jeunes gens qui préféreraient aller voir gesticuler, grimacer, de pauvres diables tous barbouillés de noir de fumée, entendre leur pauvre et chétive musique, ou bien courir au cirque pour y admirer différentes cabrioles plus indécentes que belles. Ils aiment mieux prendre part à des futilités que de jouir des choses qui puissent au moins élaver la pensée. Voilà pourquoi les efforts des jeunes artistes de notre bonne mais pauvre ville de Québec sont sans fruits.

Les vrais amis, amateurs du drame et de la musique ne devraient jamais manquer d'encourager ceux qui, pour diversifier leur amusement bien rares dans le cours de l'été, et particulièrement dans nos longues soirées d'hiver, veulent bien nous faire jouir les douceurs de quelques soirées agréables et amusantes par quelques représentations dramatiques ou par quelques concerts. Ce n'est qu'un écu, bien des fois trente sols d'entrée. Eh bien, quest-ce que c'est cette modique somme pour celui qui veut passer de bons moments, pour celui qui veut jouir des beautés d'un joli vaudeville ou de voir exécuter par Sabatier et Lavigneur quelques morceaux des grands maîtres ? Ce n'est rien pour ceux qui savent mêler l'utile à l'agréable, pour ceux qui ne savent que faire de leur temps. En ce cas, changeons de tactique et sachons faire notre devoir aux prochaines occasions.

Ce doit être pour les partisans du théâtre un nouveau plaisir d'apprendre que les amateurs canadiens ont bien voulu encore consacrer quelques heures de loisir pour nous gratifier d'une soirée dramatique qui aura lieu à la magnifique et spacieuse salle Jacques Cartier, et c'est une nouvelle occasion pour nous d'encourager ces jeunes artistes, qui ont fait preuve, aux soirées pré-

cédentes, d'un talent peu ordinaire. Qu'il soit fait justice à ces messieurs en se rendant tous à la prochaine soirée. Les pièces qui y seront représentées, sont des plus modernes, des plus en vogue et sont de plus très morales. Un orchestre composé de nos meilleurs musiciens exécutera des morceaux choisis. Ne soyons pas en arrière. Rendons-nous à la Salle Jacques Cartier et faisons voir que nous savons aussi apprécier les bonnes choses.

X. Y. Z.

Suite des notes dans une cause de P. Gauthier contre Michel Poitras. Cour Supérieure No. 850.

Voir les numéros 10, 11 et 12 de l'Observateur.

Monsieur le rédacteur,

Malgré la longueur de mes correspondances je crois que vous ne me refuserez pas encore une place dans vos colonnes. Je sais que les témoignages ne plaisent pas à tout le monde, mais ils sont nécessaires pour le but que je me propose, savoir de démontrer l'injustice du Juge Jean Chabot.

Mais revenons à nos moutons.

François Darveau, menuisier, prouve positivement que dans le mois de juin 1857, c'est-à-dire un mois avant l'institution de la présente action, que les propriétés en question étaient divisées par un vieux mur sur lequel il y avait une viefle cloture qui était au nord de celle placée sur l'extrémité nord du mur d'Olivier Gingras. Il jure de plus, que si cette vieille cloture était replacée où elle était en juin 1857, elle se trouverait au nord du nouveau mur érigé depuis l'enlèvement de cette cloture et la démolition du vieux mur. Par ce témoignage le nouveau mur se trouve entièrement bâti sur le terrain du demandeur (moi.)

Ainsi voilà huit témoins qui prouvent les allégués de la demande; savoir: que le vieux mur existait depuis plus de trente ans; que ce mur était la seule ligne de division des terrains respectifs; que le défendeur (Poitras) a empiété sur le terrain du demandeur (moi) en érigeant le nouveau mur à l'endroit où il se trouve actuellement. De plus cette preuve de la demande est corroborée par SEPT témoins du défendeur (Poitras) savoir: MM. François Maçon, menuisier, John Weippert, Jean Couture, Pierre Onézime, Delile, maître maçon, Charles Baillargé, écuir, architecte (qui, lui au moins, a fait son devoir honorablement), Olivier Mathieu, qui a construit le nouveau mur, et F. X. Malouin, architecte qui l'a surveillé. Les trois derniers prouvent que la largeur du terrain du demandeur est de 23 pieds et 1 pouce; qu'à l'extrémité Est il couvre deux pieds et demi de terrain au demandeur de plus que le vieux mur, et qu'à l'extrémité Ouest, il couvre deux pieds et onze pouce de terrain du demandeur de plus que l'ancien mur!

En voilà bien assez pour faire rougir mes vils calomnieurs qui voudraient me couvrir de l'infamie dont ils se sont couverts eux-mêmes dans cette cause. De ce nombre sont Michel Poitras, François Masson, Etienne Doré sur tranche, Jean Couture, écuir, maître-chal-à-cheval, John Weippert, François Marceau, père, Pierre Onézime Delile et Olivier Mathieu, ce que je ferai connaître par les notes des dépositions de ces témoins n'en déplaise à MM. Couture et Mathieu qui ont dit qu'ils me donneraient une volée si je publiais leurs témoignages! Ça signifie quelque chose ça!

PIERRE GAUTHIER.

La fin au prochain numéro.

Quand M. Gauthier nous a demandé à publier une correspondance pour prouver l'injustice du juge Chabot à son égard, nous ne pensions pas être obligé de servir à nos lecteurs tout un procès au civil. Mais à peine avions nous publié une première correspondance, qu'une seconde, puis une troisième nous arriva, avec prière de les publier vu qu'elles faisaient partie de la première, et qu'en en refusant une, les autres devenaient des lettres mortes. Nous avions permis une fois, il fallut permettre encore. Mais reprenons courage, car M. Gauthier nous annonce la fin de ses correspondances qui prouvent, néanmoins, qu'il a été maltraité. Comme il attaque plusieurs citoyens, nous informons ceux d'entre eux, qui veulent se défendre que nos colonnes leurs sont ouvertes.—Réd.

Monsieur le rédacteur,

Permettez moi de demander, par la voie de votre journal, à M. Fréchet, pourquoi il engage des tailleurs-de-pierre pour les envoyer travailler à Saint-Thomas, et leur faire dire, au bout de trois jours, qu'il n'a pas d'ouvrage à leur donner?

P. V.

ADRESSE D'AFFAIRES.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St.-Roch. Québec, 1er juin 1858.

NOUVELLE MAISON DE BAINS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de pratiquer dans son vaste établissement, à l'encoignure des rues STE. GENEVIEVE et d'AI-GUILLON, faubourg St.-Jean, de superbes chambres pour BAINS, et qu'il est maintenant en mesure de donner des BAINS CHAUDS ET FROIDS, à la demande de ceux qui voudront bien le patroniser.

Ce nouvel établissement sera ouvert tous les matins à CINQ heures.

H. MASSE, Hôtelier.

Québec, 22 mai 1858.

N. B.—H. M. annonce en même temps qu'il sera toujours fourni d'un approvisionnement des EAUX si renommées de PLANTAGENET et de ST.-LÉON.

A VENDRE.

A ce bureau, la CHANSON POPULAIRE ET PATRIOTIQUE intitulée: PORTRAIT D'UN CHEVALIER, par L. M. DARVEAU. Prix 2 sous. Vraiment c'est pour rien! Qu'on se hâte d'en acheter, car M. le chevalier Taché en a retenu 500 copies qu'il se propose d'exporter en France à bord du Rimouski!!!

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages, située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, n° 36.

10 mai 1858.

A LOUER.

LE haut de cette MAISON EN BRIQUE à deux étages, située rue Richelieu, N° 56: le dit haut comprenant cinq chambres. Prix du loyer, très modique.

S'adresser au soussigné

L. M. DARVEAU,

Notaire.

rue Richelieu, N° 36.

Québec, 17 mai 1858.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

L'OBSERVATEUR paraît une fois par semaine: le mardi. Le prix de l'abonnement est de cinq chelins par année, payables d'avance. Chaque numéro se vend quatre sous.

On s'abonne, à Québec, chez M. Hardy, libraire, rue de la Fabrique; chez M. Deguise, droguiste, faubourg Saint-Roch, rue des Fossés; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

M. F. X. Gagnon, Notre Dame de la Victoire.

Charles Fortier, Rimouski.

M. L. O. E. Brunelle, Champlain.

A Montréal, rue Sainte Thérèse, numéro 15, chez MM. Rochon et Cherrier, libraires.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.